

Concours des Villes et Villages Fleuris Haute-Garonne et Maisons Fleuries en Haute-Garonne Edition 2025

Fiche d'Inscription

NOM de la Commune :

Nom du Maire :

Adresse de la Mairie : CP Ville :

Téléphone : E-mail :

Canton de :

Noms des Conseillers départementaux :

Nombre d'Habitants : Surface du territoire communal :ha

Nom, qualité du responsable fleurissement :

Nombre de jardiniers :

Nom du Jardinier principal :

Nom, qualité de la personne qui accueillera le jury :

Téléphone :

Votre commune a déjà participé au concours	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Si oui, depuis quelle année :		
Le personnel technique bénéficie-t-il de formation	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Participation des bénévoles	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
La commune organise-t-elle un concours des maisons fleuries	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Y a-t-il une manifestation florale dans la commune		
Si oui, date et nom de la manifestation :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Les fleurs sont	achetées <input type="checkbox"/>	cultivées <input type="checkbox"/>

Date de la Fête locale (si elle a lieu entre le 20 juin et le 8 juillet) :

Jour de marché :



Nouveautés réalisées cette année au niveau du fleurissement :
.....
.....
.....
.....

Nouveautés réalisées cette année pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie :
.....
.....
.....
.....

Je soussigné, certifie avoir bien pris connaissance du règlement du concours.

Fait à, le

Signature du maire et cachet de la Mairie,

DOSSIER COMPLET A RETOURNER AVANT LE 22 avril 2025 AU :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Mme Carine Sahuqué

14 Rue Bayard - CS 71509 - 31 015 TOULOUSE Cedex 6

e-mail : csahuque@tourismehg.com

La participation au concours départemental est entièrement gratuite.

Toutes les communes inscrites au concours autorisent la prise de photographies, leurs utilisations, leurs publications et leurs diffusions à titre gratuit sur tous les supports de promotion pour une durée indéterminée.

Tout dossier incomplet entraînera une baisse de la note générale attribuée par le jury lors de son passage.

UN DOSSIER COMPLET COMPREND :

- La présente fiche d'inscription dûment complétée
- Un plan de votre commune qui précise le circuit qu'empruntera le jury (de couleur de préférence).

Attention le temps de visite doit être compris entre 30 et 45 minutes maximum, sauf pour les communes labellisées ou communes présentées au concours national.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site pro :

<https://pro.hautegaronnnetourisme.com/labels/villes-et-villages-fleuris/>

Si vous souhaitez consulter le règlement national celui-ci est téléchargeable à partir du site internet :

www.villes-et-villages-fleuris.com